



Le « Plan déchets » :

L'APPEL DU CULLETTIVU MASSIMU SUSINI A FAIRE CESSER LA MYSTIFICATION

Errare humanum est, perseverare diabolicum

Après le vote le 26 février 2021 de la délibération portant sur le rapport de M. le Président du Conseil Exécutif relatif au Plan territorial de prévention et de gestion des déchets et de l'économie circulaire, abondamment amendé par le conseil exécutif et les groupes de la majorité territoriale, beaucoup d'interrogations demeurent sans réponse et appellent des éclaircissements que vous devez aux Corses avant l'ouverture de l'enquête publique.

Nous devons avant toute chose rappeler, comme nous l'avons fait lors de nos précédentes communications, que si le rapport a été longuement amendé, ce dont on ne peut que se réjouir, le projet de Plan n'a pas été, lui, modifié d'une virgule et sera soumis en l'état à l'avis de l'enquête publique.

Or c'est bien le Plan qui sera opposable à l'issue de la procédure d'enquête publique et d'un nouveau vote de l'assemblée.

Ainsi comme précisé dans l'amendement N° 26, seront versés à l'enquête publique :

Ce projet de plan, en l'état, et le rapport du Conseil exécutif de Corse modifié et adopté le 26/02/2021 et la délibération de l'Assemblée de Corse. Ces deux derniers documents « *constituent l'avis et la position de la CDC* » alors que 26 amendements en ont modifié le contenu sans que leur version définitive n'ait été produite. C'est « *leur transposition au sein de la version finale du plan qui consacrerait leur portée réglementaire, prescriptive et opposable* » (art 4,5,6 amendement N°26)

On mesure là le long cheminement restant à faire pour que ces amendements soient opposables.

Pour autant, et même dans ce cas, et malgré cette quantité d'amendements (26) déposés tous azimuts et en dernière minute, de nombreuses et légitimes interrogations demeurent et sur des axes majeurs.

1) Sur la gestion publique : La « gestion publique », la « maîtrise publique de la gestion durable des déchets et maîtrise des coûts » :

Le 26ème amendement, le seul à avoir été énoncé en session, est supposé être désormais la pierre d'angle de votre politique : la « gestion publique des infrastructures » serait donc le choix de la majorité. Si l'on ne peut qu'adhérer à cette option, force est de constater qu'elle n'est jamais définie ni explicitée dans les centaines de pages de ce plan.

2) Les Missions du Syvadec et la « gestion publique » :

Dans le cadre de cette « gestion publique » quelles seront ses missions ? Va-t-il pouvoir continuer à négocier, dans le cadre de marchés, que vous reconnaissez « captifs » selon le terme employé par M. le Président Simeoni en session, avec des entreprises privées, pour la collecte, le transfert, le transport, le tri, la valorisation, le stockage des déchets ? Il y a là une contradiction fondamentale. Rien dans votre plan ne permet de répondre à ces questions et le 26ème amendement, pas plus que les autres, ne permet pas d'avantage de savoir quelles missions continueraient à être confiées au secteur privé et négociées avec le Syvadec, dans le cadre d'un partenariat public-privé qui s'est traduit jusqu'à présent par un véritable pillage de l'argent public.

Comment donc allez-vous « maîtriser les coûts » si les marchés continuent d'être négociés entre les sociétés privées et le Syvadec ?

Vous affirmez : « Quand bien même des partenariats public/privé pourraient-ils, si nécessaire, être mis en place pour optimiser la mise en œuvre des compétences, les projets privés devront respecter les préconisations du plan, notamment en terme de nature et de dimensionnement des ouvrages concernés par exemple pour le recyclage des matières triées »

Si le secteur privé garde la main-mise sur les infrastructures comment allez-vous, dans ces conditions, vous opposer « aux dérives de toutes sortes », aux pressions et au contrôle de la mafia sur ces activités si juteuses pour elle et que signifie concrètement, dans le cadre de ce partenariat, une « gestion publique des déchets » ?

Les corses ont le droit de savoir.

Des années de « gestion » dans le cadre de ces partenariats ont conduit la Corse dans une impasse et offert un pan entier de l'économie, parmi les plus rentables, à l'infiltration de la mafia.

Dans le cadre de sa lutte contre la mafia, notre Collectif est partisan d'une gestion totalement publique des déchets y compris pour la collecte, le transport, le tri dans les centres de tri hautement performants, le compostage, la valorisation et le stockage. Compétences dont doit s'emparer la CDC.

Cette solution est la seule politique possible si les corses veulent en finir avec l'emprise mafieuse sur ce secteur, véritable pompe à fric de l'argent public.

Les derniers incendies criminels des camions de déchets de la communauté de communes présidée par Monsieur Lionel Mortini confirment l'urgence d'une gestion publique intégrale.

3) les options pour la valorisation des déchets : Les centres de surtri avec ou sans « chaudières à CSR » :

C'est le choix, non écarté, qui demeure suspendu aux résultats d'une expertise, « *d'études techniques, économiques et environnementales afin d'évaluer la faisabilité des centres de surtri telle que projetée dans le PTPGD* » (amendement 19)

Ce choix du Combustible Solide de Récupération (CSR) est aussi celui du préfet Lelarge et de ses services, comme il vous l'a rappelé dans son courrier la veille de la session. C'est aussi le choix du Syvadec et de la CAPA qui se sont empressés de publier le marché de l'usine d'Ajaccio dont le choix technique essentiel est celui de la fabrication et de la « valorisation énergétique » du Combustible Solide de Récupération issu des ordures ménagères.

L'Exécutif et l'Assemblée de Corse approuvent-ils ces choix techniques au point de les inscrire dans le plan ? Doit-on vous rappeler ici que votre majorité a voté en 2016 un plan d'action qui limitait à l'horizon 5 ans l'enfouissement à 40 000 tonnes/an, un tonnage très inférieur à la contrainte réglementaire de 90 000 tonnes et qui permet d'éviter le recours à la fabrication de CSR ?

Quel est le but de cette expertise ?

Là aussi, il faut donner aux corses une réponse claire. Avant de s'interroger sur la « *faisabilité technico-économique* » il faut commencer par se demander si oui ou non la Corse a besoin de produire, à partir de ses déchets, ce type de combustibles. Si vous choisissez de faire construire une ou plusieurs usines à CSR pour les incinérer, alors que la Corse n'en a absolument pas besoin, vous faites évidemment à nouveau, le choix de l'incinération d'une partie des déchets qui, comme le plastique, peuvent parfaitement être valorisés en Corse, ce que votre plan conteste sans justification.

Vous avez le 26 février contesté, enfin, le projet inacceptable de la CAPA qui est effectivement « *une insulte à l'intelligence des corses et celle des élus* » (P A Tomasi)

Mais uniquement sur son dimensionnement, et non pour les techniques sommaires de tri qu'il met en place pour réserver toujours plus de volume à l'incinération ou pour le marché public très orienté qui est en cours... pour le reste il figure bien comme un des deux centres retenus dans votre plan.

Ce qui est inacceptable.

Voilà pour l'essentiel, sans rentrer dans le détail de tous les autres amendements.

En résumé : Les documents soumis à enquête publique ne comportent aucune clarification quant à ce partenariat public-privé en totale contradiction avec l'amendement 26 qui réaffirme, art 11, « *solennellement son attachement au principe d'une gestion publique des infrastructures de traitement des déchets et aux projets d'initiative publique* » La gestion publique des infrastructures exclue-t-elle, ou pas, tout partenariat avec le secteur privé ? oui ou non ? si le partenariat est possible : dans quel cadre, quel type de contrat, pour quelles missions et qui négocie et propose le marché public ? le Syvadec ? Comme pour le marché en cours du centre de sur-tri et de valorisation thermique des déchets de la CAPA qui prévoit de donner la construction et la gestion des installations à un même consortium ?

Les amendements subordonnent toutes les options soumises à l'enquête publique à des études qui ne seront réalisées qu'après cette dernière :

- N°17 (« *il conviendra d'étudier si la contrainte réglementaire (90 000 t maximum à l'horizon 2025 peut être respectée sans recours à la fabrication de CSR* ») ,

- N° 26 (article 21) : « *demande (pour les CSR) que soit produite au plus vite une étude technico -économique visant à clarifier la pertinence et la faisabilité de cette option pour la Corse* »,

- N°19 : sur les centres de surtri : l'Exécutif propose « *de réaliser des études techniques, économiques et environnementales afin d'évaluer la faisabilité des centres de surtri telle que projetée dans le PTPGD* »

- N° 19 encore : La méthanisation. Quels projets ? Combien ? Quels secteurs de l'économie ou collectivités ?

- l'art 23 de l'amendement N°26 : transfert des déchets par voie ferroviaire. Quelle étude faite, quels terrains acquis, quel budget, quelle évaluation du tonnage concerné pour quels types de déchets, pour desservir le projet controversé de Moltifao ?

Vous autorisez toutes les techniques avant de savoir ! Le Plan serait applicable avant de disposer d'études justifiant les choix ?

Face à une mafia toujours aussi active en Corse, vous ne pouvez rester dans le flou, laissant la porte ouverte à toutes les dérives, alors que l'enquête publique va commencer.

Vous ne devez pas faire le choix d'une incinération qui ne dit pas son nom.

Vous ne devez pas continuer à laisser le secteur privé piller l'argent public dans le cadre de contrats captifs avec le Syvadec, et de surcroît, pour un résultat catastrophique.

Vous ne devez pas continuer de collectiviser les dépenses et privatiser les profits.

Vous devez clarifier, une fois pour toute, votre position ou alors ce sera, là aussi une insulte à l'intelligence des Corses.

Faites cesser la mystification.